

# **RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

# 1. LE MÉTIER

---

## 1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le titulaire du baccalauréat professionnel aéronautique intervient dans les secteurs de la construction et de la maintenance des aéronefs. Il exerce ses activités, selon l'option du bac professionnel, dans les domaines de l'avionique ou des systèmes, ou de la structure.

## 1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

### 1.2.1. Type d'entreprise

Le titulaire de ce Baccalauréat professionnel aéronautique peut intervenir dans les entreprises de l'aéronautique : constructeurs, compagnies aériennes, ateliers de maintenance, sociétés d'assistance technique, sous-traitants, équipementiers, services publics (Défense, protection civile, ...).

### 1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction de la structure (statut, taille, organisation) qui l'emploie, le titulaire du Baccalauréat professionnel aéronautique réalise ses tâches professionnelles de façon autonome sous l'autorité d'un responsable de l'entreprise ou d'un chef d'équipe.

Il travaille en collaboration avec les autres personnels de l'entreprise et doit donc communiquer, notamment en langue anglaise. Il exerce ses savoir-faire dans le secteur production de l'entreprise avec une maîtrise constante de la qualité.

Il exerce ses activités en piste, dans un hangar, dans un atelier ou dans un laboratoire.

### 1.2.3. Conditions générales d'exercice

Le titulaire du Baccalauréat professionnel aéronautique intervient dans des domaines de forte technicité dans un cadre réglementé. Ce professionnel doit donc respecter les procédures garantissant la qualité, la sécurité des vols et les exigences liées aux facteurs humains en faisant preuve d'un haut niveau de conscience professionnelle.

Il prépare, organise et réalise des interventions techniques, en assure la traçabilité, dans le respect de la réglementation aéronautique et de la démarche qualité. Il exerce toutes ses activités dans le respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ce professionnel dispose d'une culture aéronautique et des connaissances technologiques associées (systèmes mécaniques, électriques et électroniques, propulseurs, avionique, tous types de structures métalliques et composites, ...).

La réglementation, l'évolution des méthodes d'organisation du travail et des technologies imposent l'actualisation régulière des compétences du titulaire du Baccalauréat professionnel aéronautique.

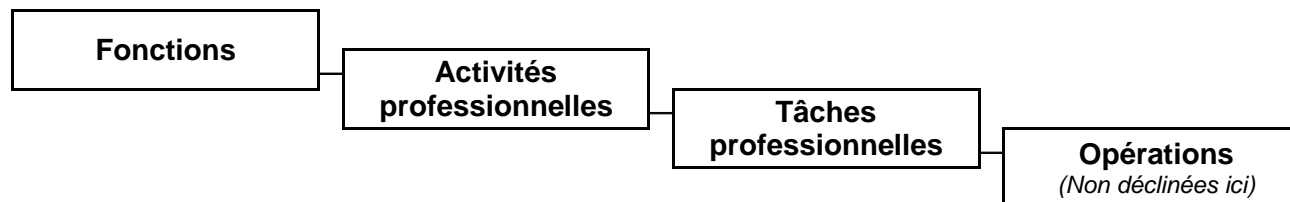
S'appuyant sur cette culture aéronautique, il intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les métiers :

- de l'avionique : les équipements et les liaisons électriques, électroniques, optiques et informatiques embarqués ;
- des systèmes : la génération, la distribution et l'utilisation des différentes énergies embarquées (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique...) assurant les différentes fonctions de l'aéronef (cellule et moteur) ;
- de la structure : les éléments métalliques et composites de l'aéronef constituant son ossature et son enveloppe et participant à son évolution au sol et en vol.

Chacun de ces métiers correspond à une option du bac professionnel aéronautique.


## ACTIVITES ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du titulaire du Baccalauréat professionnel Aéronautique. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles et éventuellement en opérations.



## BACCALURÉAT PROFESSIONNEL AÉRONAUTIQUE

	OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>PRODUCTION</b>	<b>Activité 1 – COMMUNICATION TECHNIQUE</b>		
	T1.1. Exploiter la documentation technique, y compris en langue anglaise, pour préparer l'intervention (dossier de production, dossier de visite, procédures d'intervention, consignes de sécurité, ...).		
	T1.2. Transmettre des informations (techniques, qualité, réglementation, facteurs humains) oralement et par écrit, y compris en langue anglaise.		
	T1.3. Exploiter les données issues des interfaces de maintenance ou des bancs de test.		
	<b>Activité 2 – PRÉPARATION DU TRAVAIL</b>		
	T2.1. Vérifier la conformité des moyens.		
	T2.2. Vérifier la référence, la conformité et l'état des ensembles, sous-ensembles, éléments, composants, kits et consommables avant intervention.		
	T2.3. Configurer l'environnement de travail (l'aéronef, le sous-ensemble, l'outillage, ...) en vue de l'intervention.		
	<b>Activité 3 – POSE, DÉPOSE, INTÉGRATION</b>		
	T3.1. Poser et déposer des parties d'aéronef (éléments d'accessibilité, supports et harnais, systèmes, équipements avioniques, composants, aménagement commercial ...).	T3.1. Poser et déposer des parties d'aéronef (éléments d'accessibilité, systèmes, équipements, composants, aménagement commercial ...).	T3.1. Poser et déposer des éléments d'accessibilité (équipements, composants, aménagement commercial ...) ou des ensembles ou sous-ensembles structuraux.
T3.2. Effectuer des opérations liées à la continuité électrique (métallisation).			
T3.3. Connecter des éléments avioniques, électriques et électroniques.	T3.3. Raccorder à leur environnement des systèmes ou des éléments de systèmes au sein d'un aéronef.	T3.3. Raccorder à leur environnement des éléments d'un système inerte au sein d'un aéronef ou d'un sous-ensemble d'aéronef.	

<b>PRODUCTION</b>	<b>Activité 4 - MODIFICATION ET RÉPARATION</b>		
	T4.1. Réparer, rénover ou modifier des systèmes avioniques, électriques ou électroniques.	T4.1. Réparer, rénover ou modifier des équipements d'aéronefs et de leurs éléments de liaison.	T4.1. Réaliser des pièces de réparation.
	T4.2. Mettre à jour les logiciels embarqués.	T4.2. Mettre à jour les logiciels embarqués.	T4.2. Réparer ou modifier une structure sur aéronef et hors aéronef.
			T4.3. Réaliser des opérations cosmétiques.
	<b>Activité 5Av – FABRICATION, ASSEMBLAGE, DÉASSEMBLAGE</b>	<b>Activité 5Sy – MISE EN ŒUVRE DE L'AÉRONEF</b>	<b>Activité 5St – ASSEMBLAGE ET DÉASSEMBLAGE</b>
	T5.1. Réaliser des faisceaux, des harnais, des baies, la connectique sur câble électrique et fibre optique (dénuder, sertir, brancher, connecter, souder ...).	T5.1. Participer à la préparation de l'aéronef.	T5.1. Mettre en œuvre des peintures et des produits d'interposition et d'étanchéité.
	T5.2. Réaliser des cartes et des équipements électroniques.	T5.2. Mettre en œuvre les matériels de piste (servitudes).	T5.2. Assembler ou désassembler des éléments ou des sous-ensembles, manuellement ou à l'aide de moyens automatisés.
T5.3. Assembler et désassembler des équipements avioniques.	T5.3. Effectuer les opérations de servicing.	T5.3. Présenter, positionner et ajuster des éléments ou des sous-ensembles.	
<b>INSPECTION - QUALITÉ - RÉGLEMENTATION</b>	<b>Activité 6 – INSPECTION, DIAGNOSTIC, TEST ET ÉVALUATION</b>		
	T6.1. Tester un équipement, une installation ou un système.		T6.1. Inspecter des zones d'aéronef ou parties d'aéronef, visuellement ou par tap test.
	T6.2. Inspecter les installations.	T6.2. Inspecter les zones pour détecter les non-conformités.	T6.2. Caractériser les défauts.
	T6.3. Réaliser un diagnostic.		
	<b>Activité 7 – ESSAIS ET RÉGLAGES</b>		
	T7.1. Préparer les moyens d'essai.		T7.1. Préparer les moyens d'essai d'une partie d'aéronef ou d'un sous-ensemble (étanchéité structure ou tuyauteries).
	T7.2. Participer aux essais.		T7.2. Réaliser les essais de fonctionnement d'un ensemble ou d'un sous ensemble (trains, trappes, portes, becs, volets, bielles, nacelles ...).
	T7.3. Régler des équipements avioniques.	T7.3. Régler les systèmes ou les éléments de systèmes.	T7.3. Réaliser des réglages de mécanismes (trains, trappes, portes, becs, volets, bielles, nacelles ...).
	<b>Activité 8 – CONTRÔLE ET QUALITÉ</b>		
	T8.1. Contrôler la conformité des opérations.		
	T8.2. Renseigner, attester les documents associés aux opérations, aux pièces et à l'aéronef et les transmettre selon la procédure établie.		
T8.3. Identifier son niveau d'autonomie ou de qualification au regard de l'intervention.			
T8.4. Participer au plan d'amélioration continue de son secteur d'activité.			

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 1 – COMMUNICATION TECHNIQUE</b>		

### 1. Description des tâches :

T1.1. Exploiter la documentation technique, y compris en langue anglaise, pour préparer l'intervention (dossier de production, dossier de visite, procédures d'intervention, consignes de sécurité, ...).	
T1.2. Transmettre des informations (techniques, qualité, réglementation, facteurs humains) oralement et par écrit, y compris en langue anglaise.	
T1.3. Exploiter les données issues des interfaces de maintenance ou des bancs de test.	X

### 2. Résultats attendus :

R1.1. Vérification correcte de l'applicabilité de la documentation utilisée. Identification, extraction et compréhension exactes des données (moyens, consignes, procédures) nécessaires à l'intervention issues du dossier de production, de la documentation technique et des interfaces de maintenance. Identification exacte et ordonnancement adapté des procédures d'intervention nécessaires à la tâche. Localisation précise de la zone de travail par rapport au référentiel aéronef et aux éléments de structure. <i>Exactitude de l'identification de la ligne de production et du poste de travail (uniquement pour l'option Avionique).</i>	
R1.2. Transmission juste et fidèle des informations à la bonne personne et au bon moment et avec les bons moyens. Langage adapté à l'interlocuteur et aux moyens. Vérification effective de la réception et de la compréhension des informations transmises.	
R1.3. Décodage et exploitation corrects des procédures techniques de maintenance et de recherche de panne. Compréhension des procédures et des règles de protection des personnes, des biens et de l'environnement. Maîtrise des moyens de communication et d'intervention.	X

### 3. Conditions de réalisation :

C1.1. Dossier de production et documentation technique rédigés généralement en anglais technique simplifié (SRM, plans, AMM, WDM, IPC, CMM, TSM, gammes, cartes de travail ...). Outil informatique (base de données) et ou documentation papier dont la localisation et la disponibilité sont données.	
C1.2. Des supports d'enregistrement (compte rendu d'intervention). Des formulaires liés à la qualité, la réglementation et aux facteurs humains. Un interlocuteur (client, pilote, hiérarchie ...). Des moyens informatiques.	
C1.3. Documentation d'exploitation issue des interfaces de maintenance ou des bancs de test. Interface de maintenance ou banc de test.	X

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 2 – PRÉPARATION DU TRAVAIL</b>		

### 1. Description des tâches :

T2.1. Vérifier la conformité des moyens.
T2.2. Vérifier la référence, la conformité et l'état des ensembles, sous-ensembles, éléments, composants, kits et consommables avant intervention.
T2.3. Configurer l'environnement de travail (l'aéronef, le sous-ensemble, l'outillage, ...) en vue de l'intervention.

### 2. Résultats attendus :

R2.1. Vérification de la conformité des moyens. Vérification de la présence des documents de traçabilité.
R2.2. Exhaustivité de l'inventaire des éléments des composants et des consommables. Conformité des éléments, composants et consommables nécessaires à l'intervention (absence de défauts d'aspect, documents de traçabilité corrects ...).
R2.3. Sécurisation et propreté de l'environnement de travail. Organisation correcte de la zone de travail. Réalisation des configurations selon les procédures.

### 3. Conditions de réalisation :

C2.1. Les moyens nécessaires (outils, outillages, logiciels de test, moyens de levage et d'accès, moyens de protection des biens et des personnes...) Procédures d'emploi et documents de suivi de conformité des moyens.	C2.1. Les moyens nécessaires (kits, outils, outillages standard, outillages spécifiques, moyens de levage et d'accès, moyens de protection des biens, des personnes et de l'environnement, documentation et composants). Procédures d'emploi et documents de suivi de conformité des moyens.
C2.2. Les ensembles, sous-ensembles, éléments, composants, kits et consommables. La documentation associée.	
C2.3. L'aéronef, le sous-ensemble, les outillages spécifiques ... Les procédures requises. Les moyens nécessaires.	

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 3 – POSE, DÉPOSE, INTÉGRATION</b>		

### 1. Description des tâches :

T3.1. Poser et déposer des parties d'aéronef (éléments d'accessibilité, supports et harnais, systèmes, équipements avioniques, composants, aménagement commercial ...).	T3.1. Poser et déposer des parties d'aéronef (éléments d'accessibilité, systèmes, équipements, composants, aménagement commercial ...).	T3.1. Poser et déposer des éléments d'accessibilité (équipements, composants, aménagement commercial ...) ou des ensembles ou sous-ensembles structuraux.
T3.2. Effectuer des opérations liées à la continuité électrique (métallisation).		
T3.3. Connecter des éléments avioniques, électriques et électroniques.	T3.3. Raccorder à leur environnement des systèmes ou des éléments de systèmes au sein d'un aéronef.	T3.3. Raccorder à leur environnement des éléments d'un système inerte au sein d'un aéronef ou d'un sous-ensemble d'aéronef.

### 2. Résultats attendus :

R3.1. Conformité à la procédure de la dépose et de la pose des ensembles électriques et avioniques. Dépose, pose, identification, conditionnement et stockage des équipements et systèmes conformément à la réglementation en vigueur. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R3.1. Dépose et pose des parties d'aéronefs conformément aux procédures. Identification, conditionnement et stockage des parties d'aéronefs déposées selon la réglementation en vigueur. Connexion (mécanique, électrique) correcte des parties d'aéronef à son environnement. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Respect du temps alloué. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R3.1. Identification, conditionnement et stockage des équipements déposés selon les procédures. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.
R3.2. Conformité de la réalisation de la métallisation aux procédures en vigueur. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.		
R3.3. Connexion des éléments avioniques, électriques ou électroniques conformément à la définition. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Respect du temps alloué. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R3.3. Raccordement des systèmes ou des éléments à leur environnement conformément à la définition. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Respect du temps alloué. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R3.3. Raccordement des éléments d'un système inerte à leur environnement conformément à la définition. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Respect du temps alloué. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.

### 3. Conditions de réalisation :

<p>C3.1. Les Règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement. Les parties d'aéronef à déposer et à poser. Les éléments de conditionnement et de stockage des parties d'aéronef. L'outillage standard et spécifique. Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C3.1. Aéronef ou partie d'aéronef supportant l'élément, objet de l'intervention. L'élément objet de l'intervention. L'accès à la documentation constructeur. Les moyens de dépose et pose. Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C3.1. Aéronef et/ou partie d'aéronef. Moyens d'accès et de manutention adaptés. Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail. Outillage standard et spécifique. Signalétique et outillage de sécurité.</p>
<p>C3.2. Un aéronef ou une partie d'aéronef nécessitant une métallisation. Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail. Kit de métallisation. Outillages spécifiques à l'opération (Ex : brosses, matériel de mesure .....). Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté, et de la protection des personnes des biens et de l'environnement. Les documents de traçabilité.</p>		
<p>C3.3. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement. Les éléments avioniques, électriques et électroniques à connecter. L'outillage standard et spécifique. Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C3.3. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement. Les systèmes et les éléments à raccorder. L'outillage standard et spécifique. Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C3.3. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens et de l'environnement. Les éléments de systèmes à raccorder. L'outillage standard et spécifique. Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>



OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 4 – MODIFICATION ET RÉPARATION</b>		

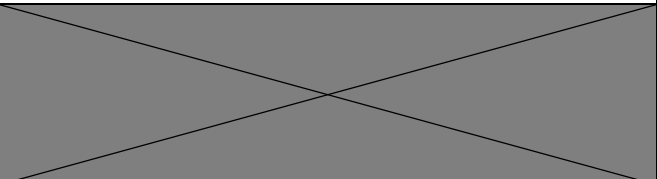
### 1. Description des tâches :


T4.1. Réparer, rénover ou modifier des systèmes avioniques, électriques ou électroniques.	T4.1. Réparer, rénover ou modifier des équipements d'aéronefs et de leurs éléments de liaison.	T4.1. Réaliser des pièces de réparation.
T4.2. Mettre à jour les logiciels embarqués.	T4.2. Mettre à jour les logiciels embarqués.	T4.2. Réparer ou modifier une structure sur aéronef et hors aéronef.
	T4.3. Réaliser des opérations cosmétiques.	

### 2. Résultats attendus :

<p>R4.1. Réalisation des opérations de réparation ou de modification selon les procédures en vigueur (dossier de production, CMM, SB, Standard practice ...).</p> <p>Réparation, rénovation, modification et réglage des cartes électroniques, des sous ensembles et des équipements conformément au dossier de maintenance.</p> <p>Mise en œuvre adaptée à l'environnement de travail.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R4.1. Réalisation des opérations de démontage-montage, de réparation ou de modification selon les procédures en vigueur (dossier de production, CMM, SB, Standard practice ...).</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R4.1. Conformité aux spécifications du constructeur des pièces fabriquées à la demande.</p> <p>Mise en œuvre des procédés spéciaux (par exemple : traitements thermiques et chimiques, mise en œuvre des composites) conformément aux procédures.</p> <p>Conformité de la traçabilité des pièces de réparation.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>
<p>R4.2. Conformité du chargement des logiciels aux procédures en vigueur.</p> <p>Mise en œuvre adaptée à l'environnement de travail.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R4.2. Identification exhaustive des différents moyens de chargement et déchargement de données.</p> <p>Réalisation de l'intervention conformément aux procédures.</p> <p>Mise en œuvre correcte de moyens informatisés.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R4.2. Réparation ou modification conforme aux spécifications du constructeur.</p> <p>Adéquation des moyens utilisés avec l'environnement de travail.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p> <p>Conformité de la traçabilité de la réparation ou modification.</p>
	<p>R4.3. Réalisation de l'intervention conformément aux procédures.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p>	

### 3. Conditions de réalisation :

<p>C4.1. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement.</p> <p>Le système avionique ou électrique à réparer, à rénover ou à modifier.</p> <p>Les moyens de production (outils, outillages ...).</p> <p>Les éléments et consommables nécessaires à la réparation, la rénovation ou la modification.</p> <p>Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C4.1. Un aéronef, un système ou un élément d'aéronef nécessitant une réparation ou une rénovation ou une modification.</p> <p>Les procédures de réparation, de modifications approuvées.</p> <p>Un accès à la documentation du constructeur.</p> <p>Les moyens d'intervention adaptés et préconisés.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p> <p>Les kits de réparation ou de modification.</p> <p>Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C4.1. Aéronef et/ou partie d'aéronef.</p> <p>Moyens d'accès et de manutention adaptés.</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Moyens de production adaptés.</p> <p>Outillage standard et spécifique.</p> <p>Signalétique et outillage de sécurité.</p> <p>Équipements individuels de protection.</p>
<p>C4.2. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement.</p> <p>Le logiciel à télécharger à la bonne version.</p> <p>Procédure de téléchargement.</p> <p>Aéronef.</p> <p>Outillage standard et spécifique (banc de téléchargement, prises de test, faisceaux outillages ...).</p>	<p>C4.2. Aéronef équipé d'un système de maintenance embarqué ou un simulateur objet de l'intervention.</p> <p>Accès à la documentation technique associée.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté, et de la protection des personnes des biens et de l'environnement.</p> <p>Les documents de traçabilité.</p>	<p>C4.2. Aéronef et/ou partie d'aéronef à réparer ou à modifier.</p> <p>Moyens d'accès et de manutention adaptés.</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Les moyens de production et de mise en œuvre adaptés à l'environnement (outillages, ressources, situation).</p> <p>Kit et/ou matières premières et ingrédients nécessaires à la réparation.</p> <p>Outillages spécifiques à l'opération (bâtis, gabarits, grilles de perçage, moyens de contrôle ...).</p> <p>Moyens d'assemblage (perçage, alésage, ajustage, rivetage, vissage, freinage, collage ...).</p> <p>Signalétique et outillage de sécurité.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p>
	<p>C4.3. Un élément d'aéronef en matériau composite endommagé.</p> <p>Les moyens dédiés aux travaux cosmétiques sur matériaux composites.</p> <p>Les procédures de réparation cosmétique.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté, et de la protection des personnes des biens et de l'environnement.</p>	



Les documents de traçabilité.

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
Activité 5Av – FABRICATION, ASSEMBLAGE, DESASSEMBLAGE	Activité 5Sy – MISE EN ŒUVRE DE L'AÉRONEF	Activité 5St – ASSEMBLAGE, DESASSEMBLAGE

## 1. Description des tâches :

T5.1. Réaliser des faisceaux, des harnais, des baies, la connectique sur câble électrique et fibre optique (dénuder, sertir, brancher, connecter, souder ...).	T5.1. Participer à la préparation de l'aéronef.	T5.1. Mettre en œuvre des peintures et des produits d'interposition et d'étanchéité.
T5.2. Réaliser des cartes et des équipements électroniques.	T5.2. Mettre en œuvre les matériels de piste (servitudes).	T5.2. Assembler ou désassembler des éléments ou des sous-ensembles, manuellement ou à l'aide de moyens automatisés.
T5.3. Assembler et désassembler des équipements avioniques.	T5.3. Effectuer les opérations de servicing.	T5.3. Présenter, positionner et ajuster des éléments ou des sous-ensembles.

## 2. Résultats attendus :

R5.1. Conformité à la définition de la fabrication des faisceaux, des harnais, des baies, de la connectique sur câble électrique et fibre optique. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R5.1. Participation aux opérations de manutention et de stockage de l'aéronef conformément aux procédures. Participation aux opérations de préparation pré et post vol d'un aéronef conformément aux procédures. Respect des règles de transmission des informations (phraséologie aéronautique, échanges par gestes). Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R5.1. Mise en œuvre des produits conformément aux exigences. Respect des temps de séchage / temps de recouvrement. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.
R5.2. Conformité à la définition du montage, du câblage, de l'intégration et du réglage des cartes électroniques, des sous ensembles et des équipements. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Respect du temps alloué. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R5.2. Alimentation par groupes de parc (hydraulique, électrique...) de l'aéronef conformément aux procédures. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.	R5.2. Conformité de l'assemblage ou du désassemblage des éléments aux spécifications du dossier technique. Rigueur des autocontrôles (conformité de l'assemblage, détection des anomalies, absence de corps étrangers) et adéquation des mesures correctives éventuellement prises. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.
R5.3. Conformité de l'assemblage ou du désassemblage des équipements avioniques aux spécifications du dossier technique.	R5.3. Réalisation du servicing (graissage, pleins, gonflage, remplacement de filtres, ...) conformément aux procédures.	R5.3. Réalisation effective des mesures, relevés et calculs nécessaires au positionnement et à l'ajustage. Conformité du positionnement et de l'ajustage des

<p>Rigueur des autocontrôles (conformité de l'assemblage, détection des anomalies, absence de corps étrangers) et adéquation des mesures correctives éventuellement prises.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>Mise en œuvre des bancs (azote, oxygène, ...) conformément aux procédures.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>éléments et sous-ensembles au dossier de définition.</p> <p>Respect du temps alloué.</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p> <p>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>
---	---	---

### 3. Conditions de réalisation :

<p>C5.1. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement.</p> <p>Les moyens de production (outils, outillages ...).</p> <p>Le kit nécessaire à la réalisation (consommables, éléments de connectique, connecteurs, étiquettes d'identification ...).</p> <p>Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C5.1. Un aéronef opérationnel dans un environnement aéroportuaire.</p> <p>Moyens de stockage et de manutention.</p> <p>Accès à la documentation technique associée.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p> <p>Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C5.1. Aéronef ou partie d'aéronef.</p> <p>Ingédients (anticorrosion, étanchéité, métallisation ...).</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Outillages spécifiques à l'opération.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p>
<p>C5.2. Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement.</p> <p>Les moyens de production (outils, outillages ...).</p> <p>Le kit nécessaire à la réalisation (consommables, composants électroniques, étiquettes d'identification ...).</p> <p>Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C5.2. Un aéronef opérationnel dans un environnement aéroportuaire.</p> <p>Les moyens de servitude.</p> <p>Accès à la documentation technique associée.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p> <p>Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C5.2. Aéronef ou partie d'aéronef.</p> <p>Kit, éléments de fixation et produits consommables.</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Outillages spécifiques à l'opération (bâtis, gabarits, grilles de perçage, moyens de contrôle ...).</p> <p>Moyens manuels et automatisés d'assemblage (perçage, alésage, ajustage, rivetage, vissage, freinage, collage...).</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p>
<p>C5.3. Les équipements, éléments, composants avioniques nécessaires à l'assemblage ou au désassemblage.</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Outillages spécifiques à l'opération.</p> <p>Moyens manuels et automatisés d'assemblage (perçage, vissage, freinage, collage ...).</p> <p>Les règles et moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, la sûreté et de la protection des personnes (EPI), des biens (ESD) et de l'environnement.</p> <p>Les documents de traçabilité, de production et de suivi.</p>	<p>C5.3. Un aéronef opérationnel dans un environnement aéroportuaire.</p> <p>Les ingrédients et consommables.</p> <p>Les moyens d'intervention prescrits.</p> <p>Accès à la documentation technique associée.</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p> <p>Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C5.3. Aéronef ou partie d'aéronef.</p> <p>Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.</p> <p>Outillages spécifiques à l'opération (Ex : ponceuses, matériel de mesure ...).</p> <p>Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p>

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 6 – INSPECTION, DIAGNOSTIC, TEST, ÉVALUATION</b>		

### 1. Description des tâches :

T6.1. Tester un équipement, une installation ou un système.		T6.1. Inspecter des zones d'aéronef ou parties d'aéronef, visuellement ou par tap test.
T6.2. Inspecter les installations.	T6.2. Inspecter les zones pour détecter les non-conformités.	T6.2. Caractériser les défauts.
T6.3. Réaliser un diagnostic.		

### 2. Résultats attendus :

<p>R6.1. Réalisation de test conformément aux procédures en vigueur.            Conformité des conditions de test aux procédures du constructeur.            Fidélité aux constatations du relevé de test.            Identification et caractérisation des écarts par rapport aux résultats attendus.            Respect du temps alloué.            Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.            Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>		<p>R6.1. Exhaustivité des non conformités repérées dans la zone à contrôler en fonction de la procédure et du niveau de l'inspection.            Identification exacte de la procédure à mettre en œuvre dans la documentation.            Respect du temps alloué.            Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.            Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>
<p>R6.2. Inspections programmées ou non programmées réalisées conformément aux procédures en vigueur.            Relevé exhaustif des anomalies et/ou des non conformités.            Respect du temps alloué.            Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.            Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R6.2. Inspections programmées ou non programmées réalisées conformément aux procédures en vigueur.            Relevé exhaustif des anomalies et/ou des non conformités.            Respect du temps alloué.            Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.            Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R6.2. Localisation exacte des défauts.            Identification exacte des types de défaut.            Mesurage rigoureux des défauts.            Conformité de la comparaison des écarts mesurés aux valeurs d'acceptabilité.            Exactitude du report des relevés d'inspection dans le rapport.            Transmission du dossier au service compétent.            Respect du temps alloué.            Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.            Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>

R6.3. Application méthodique de la démarche de diagnostic.

Dans le cas de l'existence d'une procédure constructeur, application conforme de cette procédure.

Identification de la cause de la panne ou du dysfonctionnement.

Rédaction précise du compte-rendu du diagnostic.

Respect du temps alloué.

Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.

### 3. Conditions de réalisation :

C6.1. Un équipement, une installation ou un système en état de fonctionnement.

Les procédures associées au test.

Les moyens de test prescrits.

L'accès aux documentations techniques nécessaires au test.

Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le document de traçabilité du test.

C6.1. Aéronef ou partie d'aéronef.

Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.

Moyens spécifiques à l'inspection (lampes, miroirs ...).

Les moyens de test et de mesure.

Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

C6.2. Un aéronef ou un élément d'aéronef présentant (ou pas) des non-conformités.

Les procédures associées à l'inspection.

Les moyens d'inspection prescrits.

L'accès aux documentations techniques nécessaires à l'inspection.

Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le document de traçabilité de l'inspection.

C6.2. Un aéronef ou un élément d'aéronef présentant (ou pas) des non-conformités.

Les procédures associées à l'inspection.

Les moyens d'inspection prescrits.

L'accès aux documentations techniques nécessaires à l'inspection.

Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le document de traçabilité de l'inspection.

C6.2. Manuels constructeur ou un dossier de production ou une gamme de travail ou une carte de travail.

Les moyens de mesure.

Les moyens d'enregistrement.

C6.3. Un aéronef ou un élément d'aéronef présentant une panne ou un dysfonctionnement mécanique ou électrique.

Les hypothèses sur la panne ou le dysfonctionnement.

Les procédures associées à la recherche de panne ou de dysfonctionnement.

Les moyens de diagnostic prescrits.

L'accès aux documentations techniques nécessaires.

Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le document de traçabilité de la recherche de panne ou de dysfonctionnement.

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 7 – ESSAIS ET RÉGLAGES</b>		

### 1. Description des tâches :

T7.1. Préparer les moyens d'essai.		T7.1. Préparer les moyens d'essai d'une partie d'aéronef ou d'un sous-ensemble (étanchéité structure ou tuyauteries...).
T7.2. Participer aux essais.		T7.2. Réaliser les essais de fonctionnement d'un ensemble ou d'un sous ensemble (trains, trappes, portes, becs, volets, bielles, nacelles ...).
T7.3. Régler des équipements avioniques.	T7.3. Régler les systèmes ou les éléments de systèmes.	T7.3. Réaliser des réglages de mécanismes (trains, trappes, portes, becs, volets, bielles, nacelles ...).

### 2. Résultats attendus :

<p>R7.1. Préparation conforme des moyens d'essai.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du temps alloué.</li> <li>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</li> <li>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</li> </ul>	<p>R7.1. Mise en œuvre des moyens d'essais conformément aux procédures en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du temps alloué.</li> <li>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</li> <li>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</li> </ul>
<p>R7.2. Contribution efficiente aux essais.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fidélité du compte-rendu de son intervention au technicien d'essai.</li> <li>Respect du temps alloué.</li> <li>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</li> <li>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</li> </ul>	<p>R7.2. Réalisation d'essais conformément aux procédures en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité des conditions d'essais aux procédures du constructeur.</li> <li>Identification et caractérisation des écarts par rapport aux résultats attendus.</li> <li>Respect du temps alloué.</li> <li>Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</li> <li>Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</li> </ul>



<p>R7.3. Mise en œuvre appropriée des moyens de réglage. Réalisation du réglage conformément aux procédures. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R7.3. Mise en œuvre appropriée des moyens de réglage. Réalisation du réglage conformément aux procédures. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>	<p>R7.3. Conformité des réglages aux regards des spécifications du constructeur. Respect du temps alloué. Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Rangement et propreté, sans corps étranger, de la zone de travail.</p>
---	---	---

### 3. Conditions de réalisation :

<p>C7.1. Un aéronef ou partie d'aéronef ou équipement. Les moyens d'essai. Les procédures de mise en œuvre des moyens d'essai. La documentation technique des moyens d'essai. Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Le document de traçabilité de l'essai.</p>	<p>C7.1. Les moyens d'essai prescrits. Les procédures associées aux essais. L'accès aux documentations techniques nécessaires à l'essai. Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.</p>	
<p>C7.2. Un aéronef ou partie d'aéronef ou équipements en situation d'essai. Le technicien d'essai. La documentation technique associée. Les moyens et procédures d'essai. Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Le document de traçabilité de l'intervention.</p>	<p>C7.2. Un aéronef inerte. Un équipement, une installation ou un système en état de fonctionnement. Les procédures associées aux essais. Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Le document de traçabilité de l'essai.</p>	
<p>C7.3. Équipements avioniques à régler. Un accès à la documentation technique. Les moyens de réglage (outillages standards et spécifiques, bancs, matériels de mesure). Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté, et de la protection des personnes des biens et de l'environnement. Les documents de traçabilité.</p>	<p>C7.3. Système ou élément de système d'aéronef à régler. Un accès à la documentation technique. Les moyens de réglage (outillages standards et spécifiques). Les moyens liés au respect de l'hygiène, de la sécurité, de la sûreté, et de la protection des personnes des biens et de l'environnement. Les documents de traçabilité.</p>	<p>C7.3. Dossier de production. Les mécanismes à régler. Outillage standard et spécifique. Produits consommables. Équipement individuel de protection. Règles de protection de l'environnement (rejet des déchets, tri sélectif). Le document de traçabilité du réglage.</p>

OPTION AVIONIQUE	OPTION SYSTÈMES	OPTION STRUCTURE
<b>Activité 8 – CONTRÔLE ET QUALITÉ</b>		

### 1. Description des tâches :

T8.1. Contrôler la conformité des opérations.
T8.2. Renseigner, attester les documents associés aux opérations, aux pièces et à l'aéronef et les transmettre selon la procédure établie.
T8.3. Identifier son niveau d'autonomie ou de qualification au regard de l'intervention.
T8.4. Participer au plan d'amélioration continue de son secteur d'activité.

### 2. Résultats attendus :

R8.1. Respect des procédures de mesure et/ou de contrôle. Analyse correcte des résultats de mesure et/ou de contrôle au regard des critères de qualité. Repérage exhaustif des écarts.
R8.2. Exactitude et exhaustivité des renseignements portés sur les documents. Transmission des documents aux personnes habilitées.
R8.3. Identification du niveau de l'intervention et des qualifications requises pour l'exécuter. Évaluation de son domaine de compétence au regard de l'intervention.
R8.4. Appropriation effective des plans d'actions et des indicateurs associés. Identification pertinente des marges de progrès. Proposition pertinente d'améliorations.

### 3. Conditions de réalisation :

C8.1. L'aéronef ou partie d'aéronef ou équipement ou élément à contrôler. Le dossier de production. Les appareils de mesure et de contrôle en cours de validité.
C8.2. Les documents appropriés généralement rédigés en français et/ou en anglais technique (Dossier de production, cartes de travail, bon d'opération standard, journal de bord (log book), ...). Les procédures de traçabilité. L'outil informatique.
C8.3. Les procédures propres à l'intervention. Les textes réglementaires. La définition des niveaux de ses qualifications.
C8.4. Les démarches opératoires du plan qualité et les documents associés. Un contexte d'activités. Un animateur « amélioration continue ».